

Convention de coproduction avec le Musée des Beaux-Arts de Nantes pour l'exposition «Simon Vouet, les années italiennes» (1613-1627) prévue à Besançon en 2009

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon souhaite organiser cette exposition avec le Musée des Beaux-Arts de Nantes en raison de son très grand intérêt, car elle doit permettre d'approfondir et de renouveler les connaissances sur cette période fondamentale de l'histoire de la peinture française et italienne depuis la dernière rétrospective Vouet au Grand Palais à Paris, en 1990-1991. Vouet occupe, à cette époque, une place prépondérante à Rome où il est le chef de file de l'importante colonie française. Prince de l'Académie Saint-Luc en 1624, il est chargé d'une commande prestigieuse pour Saint-Pierre : une Adoration de la Croix et des symboles de la Passion pour servir de décor à la Pietà de Michel-Ange.

L'exposition qui aura lieu du 27 mars 2009 au 29 juin 2009, prend tout son sens au Musée de Besançon qui conserve plusieurs oeuvres du peintre parmi lesquelles «*Anges portant les instruments de la Passion*» dont une partie a été découpée à une date indéterminée. L'exposition reconstituera pour la première fois les pièces de ce chef-d'oeuvre (musée de Los Angeles, musée de Besançon et collection privée).

Concernant la période italienne du peintre, des découvertes fondamentales ont eu lieu ces dernières années. Ainsi «*une Diseuse de bonne aventure*», datée de 1617, a été retrouvée dans les réserves de la Galleria Nazionale de Rome. L'exposition permettra de réunir cette peinture et une autre version, plus récente, conservée au musée des Beaux-Arts du Canada. Elle comprendra également plusieurs tableaux inédits ou jamais montrés.

Les œuvres présentées, environ 80 peintures et œuvres graphiques proviendront de collections publiques et privées prestigieuses de France, Italie, Allemagne, Angleterre, Espagne, Etats-Unis.

L'exposition sera présentée à Nantes du 20 novembre 2008 au 23 février 2009 ; c'est pourquoi il est nécessaire de prévoir dès à présent la convention de coproduction entre les villes de Nantes et Besançon.

Le principe est le partage de toutes les dépenses communes aux deux institutions, et c'est pourquoi le Musée de Besançon devra régler certaines dépenses sur 2008, qui seront prises en charge sur son budget (catalogue et fabrication des caisses de transport). La réalisation de cette opération est sous réserve du vote des crédits par le Conseil Municipal en 2009.

Le budget prévisionnel des dépenses communes s'élève à 172 000 € pour chacun des deux musées. Ce projet fera l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat et des collectivités ainsi que des recherches de partenariat. Une demande a été faite auprès de la Direction des Musées de France pour obtenir le label «exposition d'Intérêt National».

Afin d'engager cette collaboration, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet d'exposition,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subvention et participations,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de coproduction avec la Ville de Nantes,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les différentes conventions de partenariat à intervenir ayant pour objet la mise en oeuvre ou les animations de cette exposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 15 février 2008.